



A tous les syndicats CGT de la branche du Caoutchouc



Etaient présents à cette réunion :

Jean-Luc RUCKEBUSCH
Christophe JANOT
Faki KOCA
François VARY

Compte-rendu de l'ONEE de la branche caoutchouc mardi 11 juillet 2017

Cette réunion porte sur la restitution de la phase 2 de l'étude sur les emplois repères

La délégation CGT demande la parole pour faire une déclaration (ci-jointe) sur les 1 500 suppressions d'emplois chez MICHELIN et la fermeture du site d'Argenteuil du groupe Semperit qui fabrique des convoyeurs d'extraction de minerais avec, là aussi, 88 suppressions d'emplois. La CGT demande, après sa déclaration sur ces licenciements boursiers, quelle est la position de la chambre patronale. La position est, une fois de plus, très claire en nous répondant que la réunion d'aujourd'hui n'est pas le lieu pour échanger sur l'emploi dans la branche.

La chambre patronale a essuyé la foudre des organisations syndicales sur son manque de transparence quant à l'utilisation des fonds publics comme le CICE, hold-up sans précédent dans l'histoire de l'industrie et, sur sa langue de bois systématique dès lors que l'on aborde les destructions d'emplois. Les entreprises de la branche ont touché plus de 80 millions d'euros de CICE, sans aucun contrôle, ni justification.

Dans cet échange, la chambre patronale nous annonce, sans complexe, qu'elle attendait des fonds européens sur la mutation économique et numérique pour les entreprises de moins de 300 personnes, demande faite avec la complicité d'Opcalia. Les organisations syndicales sont stupéfaites que ces financements supplémentaires ne soient, une fois de plus, pas mis à leur connaissance.

Le Cabinet ID-ACT commence sa présentation sur les emplois repérés du caoutchouc. La CGT demande comment a été fait le choix des emplois repères ?

Le Cabinet nous explique qu'il s'est basé sur les emplois spécifiques du pneumatique d'une part et, d'autre part sur les emplois les plus représentés des autres industries du caoutchouc.

La CGT fait remarquer à la chambre patronale et au Cabinet ID-ACT, que les demandes faites lors de la précédente réunion ne sont pas prises en compte dans la présentation, comme le comparatif des emplois

repères d'aujourd'hui avec ceux de 1984 (dernière classification de la Convention collective). Ce comparatif permet de mettre en évidence que les tâches effectuées par les opérateurs de 2017 ont évolué par rapport à ceux de 1984 à savoir : l'introduction de l'outil informatique, la gestion des stocks, le contrôle intégré (qualité) outil de production numérique, la polyvalence, les gains de productivité, la petite maintenance, la formation, l'entretien des machines, les réglages, être acteur de l'évolution des postes de travail (lean) ...

Le représentant d'Ucaplast partage cette analyse avec la CGT, sans pour autant dire que la classification doit évoluer avec les salaires vu le travail demandé aujourd'hui aux opérateurs.

ID-ACT s'engage à comparer les emplois de 2017 avec ceux de 1984, pour nous faire une analyse et nous fournir les documents en septembre, car il a été décidé de faire une journée entière de l'observatoire des métiers du caoutchouc le 12 octobre, avec une journée de préparation et une journée de conclusion.

Pour la FNIC CGT la finalité de cet observatoire des métiers du caoutchouc est d'avoir une nouvelle classification qui prenne en compte l'expérience, la formation initiale, la reconnaissance de la polyvalence et qui tienne en compte des évolutions des emplois.

Le 12 septembre, doit être un moment fort de mobilisation et de grève dans l'ensemble des entreprises de la branche pour :

- ↪ L'arrêt des projets de réformes et ordonnances Macron,
- ↪ Le développement de nos industries,
- ↪ La création d'emplois,
- ↪ L'augmentation des salaires.